

LEADER 2023-2027 - GAL PAYS DU LUNEVILLOIS_ GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Modalités d'appréciation				Coefficient/ note	Commentaires
		0	1	2	3		
1. Ancrage local	1.2 : Rayonnement du projet (dimension communale, intercommunale, échelle du GAL, ...)	<i>Le projet présente uniquement une dimension communale</i>	<i>Le projet contribue à une structuration à l'échelle de plusieurs communes</i>	<i>Le projet contribue à une structuration à l'échelle intercommunale</i>	<i>Le projet contribue à une structuration à l'échelle du GAL ou rayonne au-delà du GAL</i>		
	1.3 : Degré de contribution à la stratégie LEADER	<i>Le projet ne répond pas à un des objectifs de la fiche action</i>	<i>Le projet répond à 1 des objectifs de la fiche action</i>	<i>Le projet répond à 2 objectifs de la fiche-action</i>	<i>Le projet répond à plusieurs objectifs de la fiche action, contribue fortement aux effets attendus</i>		
2. Dimension collective	2.2 : Démarche partenariale et mise en réseau des acteurs du territoire	<i>Le projet n'a pas vocation à fédérer autour de lui</i>	<i>1 partenaire a participé à l'élaboration ou la mise en œuvre du projet</i>	<i>2 partenaires ont participé à l'élaboration ou la mise en œuvre du projet</i>	<i>Plus de 2 partenaires ont participé à l'élaboration ou la mise en œuvre du projet</i>	Coeff x2	
3. Innovation	3.5 : Innovation se définissant à travers les 4 critères suivants : -Participation du projet à l'émergence de nouveaux produits, activités ou services - Projet innovant dans sa méthode permettant de combiner entre elles les ressources humaines, naturelles et/ou financières du territoire conduisant à une meilleure exploitation de son potentiel endogène. - Mise en œuvre du projet grâce à une collaboration entre différents secteurs de l'économie traditionnelle et/ou du domaine public - Projet présentant une forme originale d'organisation, de communication ou d'implication de la population locale dans le processus décisionnel et de mise en œuvre du projet.	<i>Le projet ne se traduit par aucun des 4 critères mentionnés</i>	<i>Le projet se traduit par 1 des 4 critères mentionnés</i>	<i>Le projet se traduit par 2 des 4 critères mentionnés</i>	<i>Le projet se traduit par au moins 3 des 4 critères mentionnés</i>		
4. Dimension économique du projet	4.2 : Création ou maintien prévisionnel d'un ou plusieurs emplois	<i>Le projet ne prévoit pas de maintien ni de création d'emploi</i>	<i>Le projet permet le maintien d'emplois</i>	<i>Le projet prévoit la création d'emploi après les 3 années qui suivent la date de validation de la demande d'aide.</i>	<i>Le projet prévoit la création d'emploi dans les 3 années qui suivent la date de validation de la demande d'aide.</i>		
	4.3 : Viabilité économique du projet se définissant à travers les critères suivants : -secteur porteur(le marché existe et la demande est réelle), -solidité du modèle économique (les recettes amortissent les charges) sur présentation du compte de résultats prévisionnel, - formation qualifiante et disponibilité du personnel, - situation et infrastructure adaptées, - pérennité du projet et absence de menace sur le marché.	<i>Le projet ne répond à aucun critère</i>	<i>Le projet répond à un critère seulement</i>	<i>Le projet répond à 2 critères</i>	<i>Le projet répond à plus de 2 critères</i>		
	4.4 : Valorisation des ressources du Pays du Lunévillois (plusieurs catégories de ressources : ses productions, ses ressources naturelles, son patrimoine, ses savoir-faire, ses entreprises...)	<i>Aucune valorisation des ressources locales</i>	<i>Valorise au moins une catégorie de ressources</i>	<i>Valorise au moins deux catégories de ressources</i>	<i>Valorise plus de deux catégories de ressources</i>		
5. Dimension sociale	5.1 : Facilitation du lien social, lien intergénérationnel, mixité sociale, renforcement de la cohésion sociale	<i>Le projet a un impact neutre sur le lien social ou sur le lien intergénérationnel ou la mixité sociale</i>	<i>Le projet propose dans l'année un événement occasionnel qui facilite des rencontres et contribue à la cohésion sociale</i>	<i>le projet propose un lieu ou des événements récurrents qui facilitent le lien social</i>	<i>Le projet a pour objectif principal de mettre en relation différents publics et de renforcer la cohésion sociale</i>		
	5.2 : Prise en compte notamment de l'accessibilité des personnes en situation de fragilité : précarité, handicap, personnes en perte d'autonomie, isolement géographique, jeune public.	<i>Le projet ne prend pas en compte spécifiquement l'accessibilité des personnes en situation de fragilité</i>	<i>Le projet est accessible à au moins deux publics en situation de fragilité</i>	<i>Le projet est accessible à plus de deux publics en situation de fragilité</i>	<i>Le projet contribue à titre principal à l'accessibilité des personnes en situation de fragilité (=tous les publics)</i>		
6. Dimension environnementale du projet	6.1: Intégration d'une démarche environnementale se définissant à travers un des aspects suivants : - sobriété foncière, - efficacité énergétique, - mobilité - économie circulaire, - empreinte carbone, - énergies renouvelables, , - patrimoine naturel - préservation des ressources naturelles (sol, eau , biodiversité), - sensibilisation à l'environnement	<i>Le projet n'intègre pas de démarche environnementale</i>	<i>Le projet prend en compte au moins 1 aspect environnemental</i>	<i>Le projet prend en compte au moins deux aspects environnementaux</i>	<i>Le projet porte à titre principal sur des questions environnementales</i>	Coefficient x2	

TOTAL /36

TOTAL /20

Neutralisation des critères : possible pour les critères économiques 4.2 et 4.3.Sur proposition du COTECH (sous réserve de la validation de l'Autorité de Gestion).